

*Les pages 2 à 13 ont été supprimées
pour une meilleure lisibilité*

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

COMMISSION DES FINANCES DU 8 FEVRIER 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

ARTICLE 4 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

4.1 Situation financière et fiscale

Poursuite des principes fondamentaux de maîtrise budgétaire

Avec les conséquences de la crise actuelle, le contexte budgétaire cette année est particulièrement contraint pour chacun. Il apparaît indispensable de poursuivre le réexamen de nos politiques publiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir (et conserver une capacité d'autofinancement suffisante indispensable pour maintenir nos investissements à un bon niveau).

Composantes des charges et produits réels de fonctionnement

Les charges réelles :

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Charges réelles de fonctionnement	7 051 126,77 €	7 243 136,08 €	7 201 054,50 €	-0,58%
Charges financières	123 713,38 €	122 837,82 €	113 416,37 €	-7,67%
Charges exceptionnelles	22 214,26 €	56 123,57 €	9 612,05 €	-82,87%
Charges de gestion	6 905 199,13 €	7 064 174,69 €	7 078 026,08 €	0,20%
<i>Charges de personnel</i>	<i>4 186 253,11 €</i>	<i>4 359 447,45 €</i>	<i>4 460 660,70 €</i>	2,32%
<i>Charges à caractère général</i>	<i>1 876 831,05 €</i>	<i>1 971 077,44 €</i>	<i>1 820 982,03 €</i>	-7,61%
<i>Atténuation de produits</i>	<i>73 088,00 €</i>	<i>63 379,00 €</i>	<i>77 970,00 €</i>	23,02%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>769 026,97 €</i>	<i>670 270,80 €</i>	<i>718 413,35 €</i>	7,18%
<i>dont subv et participations</i>	<i>393 245,96 €</i>	<i>347 558,55 €</i>	<i>360 289,17 €</i>	3,66%

Les produits réels :

	2 018	2 019	2 020	Variation 2019/2020
Produits réels de fonctionnement	8 715 212,76 €	8 920 099,02 €	8 413 131,10 €	-5,68%
Produits financiers	99,17 €	102,82 €	28,41 €	-72,37%
Produits exceptionnels	37 198,31 €	25 407,85 €	9 528,56 €	-62,50%
Atténuation de charges	102 614,83 €	93 085,86 €	102 859,14 €	10,50%
Produits de gestion	8 575 300,45 €	8 801 502,49 €	8 300 714,99 €	-5,69%
Produits service du domaine et ventes	739 452,05 €	712 627,26 €	440 828,19 €	-38,14%
Impôts et taxes	6 132 185,40 €	6 519 289,48 €	6 403 634,77 €	-1,77%
<i>Impositions directes</i>	2 741 176,00 €	2 880 492,00 €	2 911 874,00 €	1,09%
<i>Compensations (CARPF)</i>	2 096 209,25 €	2 338 585,25 €	2 279 633,25 €	-2,52%
<i>Dotation solidarité communautaire</i>	0,00 €	0,00 €		
<i>Taxe déchets stockés</i>	697 491,00 €	699 706,00 €	656 090,00 €	-6,23%
<i>Produits des droits de mutation</i>	275 496,08 €	295 439,57 €	276 369,17 €	-6,45%
<i>Autres recettes fiscales</i>	321 813,07 €	305 066,66 €	279 668,35 €	-8,33%
Dotations et participations	1 320 084,27 €	1 146 053,62 €	1 039 570,57 €	-9,29%
<i>DGF</i>	424 753,00 €	384 519,00 €	345 817,00 €	-10,07%
<i>Autres compensations et participations</i>	895 331,27 €	761 534,62 €	693 753,57 €	-8,90%
Autres recettes de gestion	383 578,73 €	423 532,13 €	416 681,46 €	-1,62%

La formation de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...).

Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions) et les charges réelles.

	2 018	2 019	2 020	Variation 2019/2020
Produits de gestion	8 575 300,45 €	8 801 502,49 €	8 300 714,99 €	-5,69%
Charges de gestion	6 905 199,13 €	7 064 296,36 €	7 078 026,08 €	0,19%
Epargne de gestion	1 670 101,32 €	1 737 206,13 €	1 222 688,91 €	-29,62%
Intérêts de la dette	126 229,85 €	121 638,38 €	113 416,37 €	-6,76%
Résultat financier hors intérêts	-			
Résultat exceptionnel	14 984,05 €	- 30 715,72 €	- 83,49 €	-99,73%
Epargne brute	1 558 855,52 €	1 584 852,03 €	1 109 189,05 €	-30,01%
Remboursement en capital de la dette	492 897,21 €	483 259,06 €	441 646,98 €	-8,61%
Epargne nette	1 065 958,31 €	1 101 592,97 €	667 542,07 €	-39,40%

L'investissement :

Les dépenses réelles :

	2 018	2 019	2 020	Variation 2019/2020
Dépenses réelles d'investissement	1 493 935,94 €	2 209 792,70 €	2 315 407,59 €	4,78%
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 001 038,73 €	1 726 533,64 €	1 873 760,61 €	8,53%
Dépenses d'équipement	994 341,60 €	1 665 919,55 €	1 872 299,46 €	12,39%
Frais d'étude, logiciels	93 091,20 €	129 205,54 €	31 050,25 €	-75,97%
Immob corporelles (Terrains, matériel et outillage)	167 080,54 €	181 887,27 €	666 862,60 €	266,64%
Immobilisations en cours (Travaux)	734 169,86 €	1 354 826,74 €	1 174 386,61 €	-13,32%
Parts sociales	0,00 €	- €	- €	
Cautionnements	6 697,13 €	60 614,09 €	1 461,15 €	-97,59%
Dettes (remboursement en capital des emprunts)	492 897,21 €	483 259,06 €	441 646,98 €	-8,61%

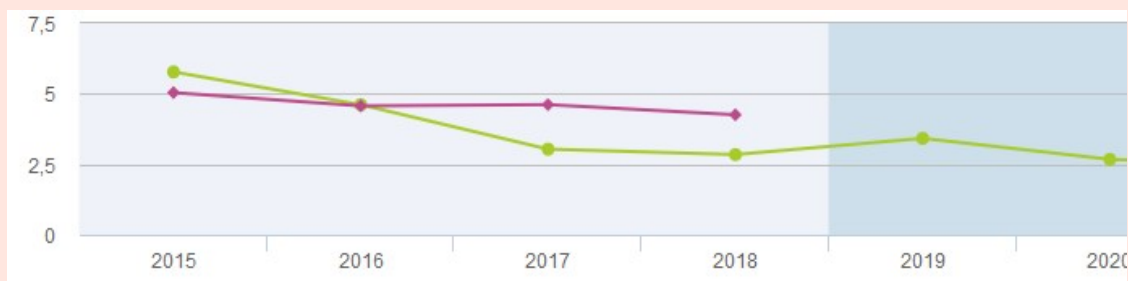
Les recettes réelles :

	2 018	2 019	2 020	Variation 2019/2020
Recettes réelles d'investissement	403 573,36 €	1 102 443,77 €	54 732,02 €	-95,04%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	403 573,36 €	302 443,77 €	54 732,02 €	-81,90%
FCTVA	368 716,31 €	135 891,13 €	- €	-100,00%
Subventions reçues	26 328,66 €	166 552,64 €	40 000,00 €	-75,98%
Autres recettes (hors emprunt)	8 528,39 €	- €	14 732,02 €	
Emprunt	0,00 €	800 000,00 €	- €	-100,00%

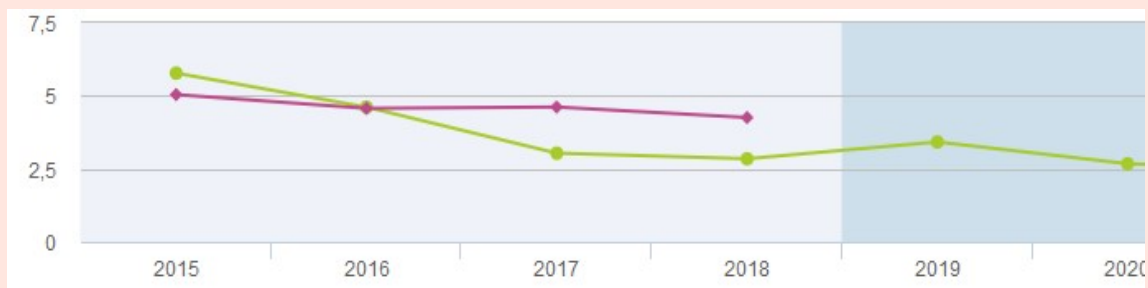
La dette :

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Remboursement du capital de la dette	492 897,21 €	483 259,06 €	441 646,98 €	-8,61%
Intérêts	123 713,38 €	122 837,82 €	113 416,37 €	-7,67%
Annuités (capital + intérêts)	616 610,59 €	606 096,88 €	555 063,35 €	-8,42%
Annuité par habitant	84,14 €	82,71 €	76,71 €	-7,26%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	7,08%	6,79%	6,60%	-2,90%
Capital restant du au 31/12 (encours de la dette)	5 113 797,19 €	5 677 521,68 €	4 547 645,24 €	-19,90%
Encours dette/habitant	697,84 €	774,77 €	628,48 €	-18,88%
Encours dette/recette réelles de fonctionnement	58,68%	63,65%	54,05%	-15,07%
Ration encours de la dette / CAF	3,07	3,58	4,10	14,45%

Les ratios de désendettement



Encours de dette en euros / habitant :



Annuité en euros / habitant :



Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %) :



4.2 Les orientations budgétaires pour 2021

La ville présentera un budget 2021 adapté aux contraintes liées au contexte actuel, en cohérence avec la politique budgétaire rigoureuse appliquée depuis plusieurs années tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, avec l'aboutissement de plusieurs projets en cours.

La subvention communale vers le CCAS sera abondée afin de poursuivre les actions à destination des plus démunis (bons alimentaires, secours d'urgence) et de préserver les temps conviviaux et de solidarité (repas des anciens, colis, sorties et manifestations).

En section de fonctionnement :

des dépenses et recettes qui s'équilibreront entre 7.5 et 8M€

RESSOURCES HUMAINES :

En 2020, afin d'améliorer l'efficacité des fonctions support, deux recrutements ont été effectués au service des **finances** : 1 poste à temps plein (en remplacement) et 1 poste à temps partiel.

En 2021, un pôle **accueil / état civil** sera créé, grâce à la mise en place d'un standard en lien avec la CARPF et le détachement d'un agent supplémentaire 2 jours par semaine sur le **CCAS** pour répondre au mieux au besoin des familles sur les questions d'accompagnement social et de logement.

Cette année les **services techniques** seront renforcés, notamment sur le pôle espaces verts, améliorant nos capacités d'intervention sur le cadre de vie avec la prévision d'un recrutement (un responsable des espaces verts ou un agent technique polyvalent).

La Direction **Communication/Démocratie participative/Culture/Tourisme** sera également dotée d'un nouveau responsable (remplacement) et d'un coordinateur (création de poste).

ENFANCE :

Au regard du succès des précédentes éditions et du nombre croissant de participants, le maintien de la **fête de l'enfance** est visé en juin.

Les **actions culturelles et artistiques avec nos associations partenaires** sont maintenues et les actions relatives à l'éducation à la citoyenneté renforcées.

Concernant l'articulation avec la politique sportive municipale, la commune a reçu le label **Terre de Jeux Paris 2024**, permettant de construire, avec les associations du territoire, des projets communs pour promouvoir les valeurs du sport.

Le déploiement du parc de **Tableaux Numériques Interactifs** se poursuivra pour le cycle 3. Avec les dotations de l'Etat, toutes les classes seront dotées d'outils numériques.

Un ou plusieurs **séjours estivaux** distincts de ceux de la Jeunesse (mutualisation des lieux et des transports) sont prévus.

Une journée festive au château d'Ecouen est en préparation pour tous les élèves de CM2, avec **remise de diplômes**.

JEUNESSE :

Le service Jeunesse s'étoffe pour proposer des activités aux 15-18 ans.

La **création d'une SIJ (Structure d'Information Jeunesse)** et l'obtention du label « Information jeunesse » nous permettra d'accroître l'accompagnement des jeunes sur de multiples domaines (santé, logement, emploi...). L'**aide à la recherche d'emploi** est maintenue dans ce cadre (recherche d'offres, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation). Une réflexion est en cours autour d'une possible réorganisation des heures d'ouverture afin de mieux s'adapter à la complexité du marché du travail actuel.

Le **court-métrage**, écrit et réalisé par les jeunes avec l'aide d'un professionnel du milieu cinématographique, est reconduit.

Afin d'encourager la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes, la ville poursuit son **dispositif financier d'aide aux permis et au BAFA**.

Comme pour l'enfance, l'organisation d'un ou plusieurs **séjours estivaux** est prévue.

CULTURE :

En 2021, la culture s'organise autour de 3 thématiques.

Dans un contexte incertain lié à la crise sanitaire, la municipalité fait le choix d'intensifier les actions **d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public** dans les lieux autorisés. La bibliothèque proposera, par exemple, des lectures adaptées aux bébés âgés de 0 à 3 ans.

Des **actions de création artistique et de participation citoyenne** seront également soutenues par la Ville permettant ainsi de continuer de faire vivre la culture tout en faisant rayonner la ville d'Ecouen. Un premier projet de création de spectacle qui mêle les genres musicaux (hip-hop et baroque) est accompagné par la Ville. A Qui Le Tour porte le projet en lien avec d'autres acteurs culturels tels qu'Escale, le château d'Ecouen, la DRAC... Des représentations sont prévues lors des prochaines manifestations communales. D'autres initiatives culturelles portées par des habitants seront valorisées.

Par ailleurs, des **actions culturelles hors-les-murs** se tiendront pour attirer un nouveau public parfois éloigné. De nouveaux lieux seront alors investis pour découvrir autrement la Ville et un nouveau dispositif de portage de livres à domicile amènera la culture au domicile des personnes empêchées.

Si le contexte sanitaire le permet, cette année la fête de la musique sera étoffée et se déroulera à proximité du Parc Lemaire.

Pour finir, la municipalité continue de soutenir financièrement les associations culturelles du territoire et de porter conjointement des projets culturels. Les partenariats engagés avec des acteurs extérieurs sont reconduits comme avec l'Abbaye de Royaumont, la CARPF ou l'Office de Tourisme.

SPORT :

L'**été des sports et la fête des sports en famille** seront reconduits. Comme chaque année, les associations partenaires seront partie prenante du projet.

Le **Gala des Sports**, rendez-vous traditionnel qui vise à mettre en lumière la richesse du tissu associatif, les sportifs et la diversité des disciplines est maintenu.

Dans le cadre du label Terre de Jeux, le **Journée mondiale de l'olympisme** sera célébrée le 23 juin 2021.

Enfin, de façon plus quotidienne et afin de rappeler que le sport est un vecteur prépondérant de santé et de bien-être, les **actions d'animations sportives** dans les écoles, les accueils de loisirs et en direction des seniors (CCAS) sont poursuivies.

CADRE DE VIE :

La commune poursuivra sa participation à la **semaine européenne du développement durable**, permettant de sensibiliser les habitants en leur proposant des conférences et des expositions.

Plusieurs **études sont en cours de lancement** de façon à améliorer le cadre de vie des Ecoennais :

- Aménagement de la partie Nord du Mail et création de jardins partagés
- Mise en valeur du lavoir et réaménagement du Parc Charles de Gaulle
- Aménagement des abords mairie/église en vue d'optimiser les places de parking et réaménagement du terrain de sport à l'arrière de l'église.
- Mise en valeur des ronds-points et entrées de ville
- Etude sur la signalétique.

D'autres **études se poursuivent**, celle sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité et celle sur l'identification, la remise en valeur et l'amélioration des itinéraires pédestres et des circulations douces sur l'ensemble de la commune.

TOURISME :

Le lancement de l'**application Baludik**, supportée par l'OT, permettra de mettre en valeur le patrimoine de la ville de façon attractive.

Par ailleurs les **actions de développement de l'offre touristique** (frise historique, télégraphe de Chappe...) se poursuivent en partenariat avec les relais du territoire.

La ville continue également de s'inscrire dans une démarche de réseau national, avec l'organisation des **Journées Européennes du Patrimoine** et la possibilité de participer à la Journée nationale de l'architecture.

Afin d'améliorer la visibilité et l'accueil des visiteurs, l'installation d'un **panneau grand format de signalisation** montrant les intérêts touristiques (Musée, église Saint-Aceul, école des peintres) aux entrées de ville est prévue.

COMMUNICATION :

En 2021, la Ville lancera la refonte de son **site internet**, dont la version était devenue obsolète. Plus ergonomique pour le visiteur, le site proposera également de nouvelles fonctionnalités dont notamment la mise en place d'outils de participation des habitants.

Côté **recettes de fonctionnement**, les principaux postes attendus sont constitués par les recettes fiscales (env. 3M€ avec une augmentation attendue des bases de +0.2%), l'attribution de compensation de la CARPF (2.3M€), la dotation globale de fonctionnement (baisse anticipée de 40 000€ pour un montant de DGF d'env. 300k€), la taxe sur les déchets stockés (650k€), les loyers des logements (env. 400k€) et les prestations de services périscolaires (env. 300k€).

▪ **En section d'investissement (dépenses et recettes autour de 4M€)**

Au niveau des équipements du **stade**, les travaux de construction des nouveaux locaux se sont achevés en 2020 (RAR à hauteur de 46 k€ pour 2021) ; une somme de 100 k€ sera proposée pour la rénovation des anciens vestiaires.

Pour ce qui relève du **Centre Technique Municipal**, les études se poursuivent avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) quant au dimensionnement du projet.

Le groupement de commandes initié par la CARPF pour l'extension des caméras de **vidéo protection** a permis de mettre en exergue une assistance à maîtrise d'ouvrage et a lancé le marché de travaux pour la mise en place de 12 caméras supplémentaires sur notre territoire courant 2021 (350k€).

Côté **voirie**, la réfection de la rue Mireille Zoude, la création de voirie et trottoirs ruelle Champêtre et la réfection des trottoirs chemin de l'Avenir seront proposés au BP pour env. 150 k€.

Dans le cadre de la DETR, l'**isolation** des logements (150k€) et du groupe scolaire Paul SERRE (365k€) sera réalisée.

L'**amélioration de l'éclairage** continuera avec le remplacement, par phases, des lampes sodium par des LED. Plusieurs rues seront reprises afin d'offrir un enrobé de qualité sur ces voies de desserte.

Dans le **domaine environnemental**, l'installation de nouvelles barrières ou autres procédés est à l'étude pour lutter contre les dépôts sauvages.

Dans le **domaine culturel**, la rénovation du Manoir des Tourelles et l'espace d'exposition (12k€), le retour du reliquaire dans l'église et l'installation de boîtes aux livres sont les projets marquants pour cette année.

Glossaire

CFE : cotisation foncière des entreprises

CGI : code général des impôts

CGCT : code général des collectivités territoriales

CIF : coefficient d'intégration fiscale

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DNP : dotation nationale de péréquation

DSR : dotation de solidarité rurale

DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle

FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : fiscalité professionnelle unique

FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région Ile de France

LF2021 : Loi de Finances pour 2021

PLF : Projet de Loi de Finances

LPFP : Loi de programmation des Finances publiques

RAR : restes à réaliser (sommes engagées en N-1 que l'on prévoit sur le budget N)

RFR : revenu fiscal de référence

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TH : taxe d'habitation